



Organisation mondiale du commerce  
Statut :  
■ Membres de l'OMC  
■ Observateurs négociant leur accession

# Brèves de l'OMC

Novembre 2019 - n° 11

## EDITORIAL

### Le nerf de la guerre commerciale

La guerre commerciale a trouvé un nouveau terrain dans le budget de l'OMC, avec la politisation prise par des discussions d'ordinaire techniques. Elles portent sur des montants globaux relativement modestes à l'échelle des grandes organisations internationales : on parle de 190 millions annuels de francs Suisse pour le fonctionnement de l'OMC, 7,5 millions additionnels pour celui de l'organe d'appel de son mécanisme de règlement des différends.

Tout à leur croisade contre cet organe d'appel (dont ils refusent depuis deux ans le renouvellement des membres au risque de son immobilisation désormais attendue le 11 décembre prochain) les Etats-Unis ont inspecté minutieusement ses moyens de fonctionnement, pour conclure que ceux-ci étaient excessifs, en particulier le niveau d'indemnisation des adjudicateurs, défrayés à temps partiel pour leur travaux. Dans des circonstances normales, on pourrait donner crédit aux Etats-Unis de leur souci d'une saine rigueur financière. Mais leur intention est avant tout politique car ils proposent de restreindre en 2020 la possibilité d'utilisation des crédits pour les financements des travaux d'examen d'appels, jusqu'à résolution de leur griefs contre l'institution. Ils s'opposent aussi à ce que les moyens de l'organe d'appel puissent venir financer le mécanisme conventionnel (dit de « l'article 25 »), proposé par l'Union Européenne aux membres de l'OMC qui voudraient pouvoir continuer à bénéficier d'un double degré d'examen de leurs disputes, après l'interruption d'activité de l'organe institutionnel aujourd'hui établi.

Une autre brèche a été ouverte par l'Inde, qui demande que chaque membre de l'organisation puisse apposer un veto aux contributions volontaires apportées par d'autres (en sus de leur contribution régulière obligatoire) pour le financement d'activités de son secrétariat, au titre de l'assistance technique, ou tout autre service (recherche, organisation d'évènement...). Sont ici visées indirectement toutes les initiatives dites « plurilatérales », c'est-à-dire n'impliquant qu'une partie des membres de l'organisation, comme par exemple les négociations engagées à Buenos-Aires sur la facilitation de l'investissement ou le commerce électronique.

Derrière ces affrontements très politiques se dessine un risque non théorique : celui d'un « shut-down », d'une mise à l'arrêt pure et simple de la principale institution multilatérale chargée de la gouvernance du commerce mondial, faute d'approbation de ses ressources.

Les Européens, collectivement premiers financeurs avec près d'un tiers du budget, la France elle-même, 5<sup>e</sup> contributeur à titre national, ont exprimé leur préoccupation face à ces tentatives d'imposer via la voie financière une sorte de multilatéralisme « à la carte », où chaque pays pourrait conditionner l'exécution des obligations budgétaires qu'il a contractées par traité, à la satisfaction de ses préférences politiques du moment. Garantir la neutralité budgétaire c'est aussi garantir l'essence du multilatéralisme. L'ouvrage reste pour l'instant sur le métier : début décembre les membres de l'UE cherchent encore à favoriser un compromis budgétaire qui permette d'aborder constructivement la réforme de l'OMC en 2020.

**Jean-Marie PAUGAM**

## NEGOCIATIONS MULTILATERALES

**25 et 26 novembre 2019 : Comité de l'agriculture en session spéciale**

**8 contributions** ont été introduites par les membres lors de cette réunion. Leur transmission ayant été très tardive de nombreux pays ont indiqué leur incapacité à en présenter une analyse achevée.

Parmi celles-ci deux concernaient **l'accès au marché**. Il s'agissait tout d'abord d'un document de l'Australie et du Canada sur une question de **transparence concernant les droits de douane**. Ces derniers peuvent être modifiés à discrétion, sans notifications préalables par les membres disposant de marges sous leurs droits consolidés. Ces modifications peuvent donc affecter des **marchandises dont l'acheminement est en cours**. Il s'agit donc avant tout d'une question de **transparence**. Plusieurs membres ont acquiescé sur l'importance de cette question.

Le second document émanant des **Etats-Unis** concernait **les quotas tarifaires**. Il constitue la **poursuite de communications techniques** déjà fournies par les Etats-Unis sur les questions d'accès au marché (tarifs

complexes, pics tarifaires, droits consolidés / droits appliqués...). Cette analyse montre notamment certains **facteurs limitant l'utilisation de ces contingents** : taux élevés, gestion peu claire... Plusieurs membres (Nouvelle Zélande, Paraguay, Uruguay) ont souligné que ces quotas avaient été mis en place lors de l'accord de l'Uruguay Round dans un objectif de compromis permettant une ouverture limitée des marchés mais que **des méthodes de gestion opaques** pouvaient les rendre inopérant. Certains membres ont par contre souligné que cette diminution de l'utilisation des quotas tarifaires s'expliquait aussi dans de nombreux cas par la **baisse des droits de douane hors quotas** qui rendaient de fait ces quotas tarifaires moins attractifs.

D'une façon plus générale, si l'**Union Européenne** s'est déclarée **pesimiste** concernant des progrès de la négociation sur cette question d'accès au marché qu'elle relie à l'accès au marché sur les produits non agricoles (NAMA) alors que **le groupe de Carins** a insisté sur la nécessité d'un accord sur ce point.

Une communication du Canada de la Norvège et de la Suisse concernait les **crédits à l'exportation et les entreprises commerciales d'Etat**. Pour mémoire, la **décision de Nairobi** (2015), a introduit des disciplines pour les crédits à l'exportation (durée maximale de remboursement) et les entreprises commerciales d'Etat (elles ne doivent pas être utilisées pour contourner les autres disciplines concernant les soutiens à l'exportation). L'analyse se fondait sur les réponses des membres à un **questionnaire** annuel de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation. Elle constatait tout d'abord un **faible taux de réponse** à ces questions. Si concernant les crédits à l'exportation, les maxima concernant les durées de remboursement fixés à Nairobi semblent pour l'essentiel respectés, les informations fournies concernant les entreprises commerciales d'Etat ne permettent pas de juger de leur éventuel pouvoir de marché (part dans les exportations...). Une **amélioration de la transparence** est donc nécessaire. Cette conclusion a été soutenue par de nombreuses délégations.

Plusieurs contributions concernaient **le soutien interne qui a suscité le plus de discussions**. La première émanait de l'Australie et de la Nouvelle Zélande. Elle montre **l'évolution des plafonds pour les soutiens de la boîte orange** (mesure globale de soutien et de minimis) pour l'ensemble des membres de l'OMC depuis 2001. Ce montant a fortement augmenté du fait de la hausse du plafond de minimis avec la hausse de la production agricole (de 322 à 740 Mds\$) alors que le plafond global de MGS restait stable. Cette croissance des droits à subventions devrait se poursuivre d'ici 2030 (2000 Mds \$). Une étude du Canada confirme ces évolutions elle montre par ailleurs une **modification de la hiérarchie entre les membres** concernant ces plafonds. Alors qu'en 2001, les plafonds les plus importants s'expliquaient par une MGS importante et donc bénéficiaient surtout les **membres développés les plus importants** (Union Européenne, Etats-Unis, Japon) la hausse de plafonds de minimis a bouleversé cette hiérarchie, **la Chine dispose maintenant du plafond le plus élevé et l'Inde du 3<sup>ème</sup>**. Une contribution du groupe africain appelle à la **suppression progressive de la MGS des pays développés** (notamment les soutiens spécifiques par produits), de la boîte bleue et un plafonnement de la boîte verte. Une contribution du Costa Rica plaide par contre pour un plafonnement et réduction de l'ensemble des soutiens distorsifs (MGS, de minimis, boîte bleue, boîte développement). Ce plafond serait fixé en valeur absolue et la **réduction devrait être proportionnelle**. La mise en œuvre pratique de cette proportionnalité n'est pas clairement définie : il s'agirait d'une réduction plus importante pour les membres ayant le potentiel de distorsion le plus fort.

La contribution **du Costa Rica** a suscité l'intérêt de plusieurs membres notamment sur la question de proportionnalité des engagements qui reste toutefois à approfondir. Le **groupe de Cairns** a notamment souligné que les réductions des soutiens devaient porter sur **l'ensemble des soutiens distorsifs** et la nécessité d'une contribution des gros pays en développement qui ont maintenant des soutiens internes importants. Plusieurs **PED** ont rappelé leur demande **d'exonération de la boîte développement et la nécessité d'une analyse des montants d'aides par agriculteurs** (Chine et Inde). L'Union Européenne a rappelé la nécessité de favoriser le transfert des soutiens vers des aides moins distorsives que la boîte orange.

**La situation a peu évolué concernant les autres sujets de la négociation** (stockage public, mécanisme de sauvegarde spéciale, restriction des exportations).

Le président a appelé les membres à une intensification des travaux pour identifier début 2020 les sujets sur lesquels un accord semble atteignable

ainsi que ceux pour lesquels les échanges devront se poursuivre après la prochaine réunion ministérielle.

Contact : [christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

**7 et 8 novembre 2019 : Négociations sur les aides à la pêche : Réunion du groupe de négociation**

+

**15 et 28 novembre 2019 : Réunions des chefs de délégation**

Lors de cette réunion a tout d'abord été présentée et discutée une **proposition de la Commission européenne concernant la surcapacité surpêche**. Cette proposition prévoit l'interdiction des aides contribuant à la surcapacité surpêche sauf si le membre démontre **l'existence d'un plan de gestion concernant les stocks visés ou si ces aides font partie d'une liste fermée visée par la proposition** (boîte verte). Elle a été présentée en collaboration avec le Japon, la Corée du Sud et le Taïpeh chinois également promoteurs d'une boîte verte. Elle a fait l'objet de différentes critiques. **L'Australie et les Etats-Unis ont jugé la boîte verte envisagée trop large**, certaines aides « vertes » pouvant selon eux avoir des effets négatifs. D'autres membres considèrent que du fait du périmètre relativement large des aides autorisées (existence d'un plan de gestion, liste établissant la boîte verte) **de nombreux Etats seraient de fait exonérés de toute réduction de leurs aides**. La question des **plans de gestion** a également suscité différentes interrogations. Elles concernaient notamment **la capacité des pays en développement** à élaborer et mettre en œuvre de tels plans. Selon plusieurs PED/PMA cet aspect de la proposition européenne favoriserait particulièrement les pays développés. La Commission a toutefois rappelé que l'objectif de développement durable 14.4 prévoit bien la mise en œuvre de tels plans de gestion à partir de 2020.

Les autres sujets de la négociation sur les aides pêche (pêche INN, stocks en surpêche, TSD, portée de l'accord, ...) ont également été abordés **sans toutefois montrer de progrès particulier**.

Enfin cette réunion a confirmé **la nomination de l'ambassadeur de la Colombie auprès de l'OMC comme président du groupe de négociation des aides à la pêche**. Pour mémoire, suite à des désaccords entre les membres, le groupe n'avait plus de président depuis le départ du précédent président, l'ambassadeur du Mexique Roberto Zapata en juillet 2019. Cette nomination restait indispensable pour une reprise véritable des négociations, les dernières réunions ayant surtout constitué en des échanges techniques sous la présidence de facilitateurs

Dans cette optique, **le nouveau président a tenu une réunion des chefs de délégations** 15 novembre 2019. Ses principales conclusions ont été le **report de l'objectif d'un accord de fin 2019 à la prochaine réunion ministérielle en juin 2020**.

Le président a organisé une **nouvelle réunion des chefs de délégation le 28 novembre**.

Les échanges ont montré le **maintien de fortes divergences entre les membres** concernant la définition d'une **boîte verte** et le **traitement spécial et différencié**. A noter les échanges sur l'inclusion dans le champ de la négociation des aides non spécifiques, la Chine et l'Inde ont réaffirmé que les **aides non spécifiques aux carburants** devaient être prises en compte dans le cadre de ces négociations.

La méthode de travail proposée (reprise des groupes de réunions mensuels, privilégier une négociation fondée sur les textes, réunion d'officiels à haut niveau en avril) a été acceptée par la plupart des délégations.

Contact : [christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

## NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

### Initiatives post Buenos Aires (JSI):

#### 25 novembre 2019 : Facilitation de l'investissement

L'objectif de cette 8<sup>ème</sup> réunion était de terminer la revue du document du travail. Ont été examinés : le TSD en faveur des pays en développement et des PMA, les questions transversales, le champ d'application et les principes généraux et enfin les dispositions institutionnelles et finales. Ces questions ne constituent pas la substance de la facilitation de l'investissement, mais sont nécessaires pour que le cadre fonctionne.

Depuis la réunion ministérielle de Shanghai, 98 membres sont désormais signataires de la déclaration conjointe. Il serait positif que plus de PED et de PMA y adhèrent. Le travail accompli sur la base du document laissé en héritage par le président précédent a été salué. Certains membres ont suggéré que le président transforme le document de travail en un « texte rationalisé » (*streamlined text*) qui permettrait un passage rapide à un mode de négociation en vue d'un résultat. La réunion du 12 décembre permettra d'envisager les étapes à venir avant la pause de Noël. Un événement sur la facilitation de l'investissement pourrait se tenir en marge de Davos mais rien de confirmé à ce stade.

Contact : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

#### 19 et 22 novembre 2019 : Commerce électronique

Lors de cette dernière réunion substantielle, l'Indonésie puis le Cameroun ont annoncé qu'ils rejoignent l'initiative. Le groupe est maintenant composé de 82 membres.

La discussion sur la structure juridique a permis à chacun de réitérer sa position mais il n'y a pas eu de changement d'attitude radicale que cela soit de la part des Etats-Unis ou de la Chine. L'UE privilégie un accord qui viendrait se superposer aux accords et engagements existants. Les EU pour leur part souhaitent toujours un accord plurilatéral fermé (non NPF). Si la majorité des membres qui se sont exprimés sur un moratoire (plurilatéral) sur les transmissions électroniques souhaitent un moratoire permanent et en reconnaissent le bénéfice, certains signataires préfèrent un renouvellement de 2 ans (Chine en tête, Malaisie, Thaïlande, Nigeria), et pour certains pas de façon perpétuelle. Il n'y a donc pas de consensus. Les questions sur la portée et la définition de transmissions électroniques ont été assez nombreuses. Dans l'ensemble, les discussions dans les groupes thématiques ont permis aux membres d'aborder les différentes options de rédactions possibles. Si une certaine simplification est envisageable pour certains sujets, d'autres restent encore très ouverts et nécessitent davantage de débat y compris sur la définition de certains termes.

La réunion de bilan au niveau des ambassadeurs se tiendra le 16 décembre et permettra, outre l'état des lieux classique de fin d'année, de définir le calendrier du 1<sup>er</sup> semestre et d'aborder les prochaines étapes, dont la première serait la simplification des textes en vue d'un texte unique avec moins d'options. Cela pourrait inclure des travaux thématiques entre co-auteurs à cette fin.

Contact : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

#### 4 novembre 2019 : Réglementation intérieure

La réunion sur la réglementation intérieure qui s'est tenue le 4 novembre avait pour objectif principal de présenter et faire le point sur les projets de listes d'engagements transmis.

A cette date, 20 projets de listes concernant 47 membres ont été transmis dans les délais impartis (chiffre supérieur à ce qui était attendu). Pour la Commission, ces projets sont intéressants et présentent des aspects positifs, notamment l'annonce par certains de l'ajout de secteurs additionnels dans leur projet de liste. La question du genre fait encore l'objet d'une réserve mais des discussions bilatérales entre le Canada et l'Arabie Saoudite pourraient contribuer à débloquer la situation. Le président a encouragé les membres à transmettre leur projet avant le 4 décembre, date de la réunion de bilan avant la dernière ligne droite pour MC 12. En parallèle, les travaux se poursuivent sur les parties du texte encore ouvertes du document de référence (TSD, période de transition). L'objectif serait de parvenir à un texte révisé « propre » pour la dernière phase avant Nursultan.

Contact : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr)

## ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

### 25 au 27 novembre 2019 : Comité du commerce et de l'environnement

Le comité s'est réuni sous la présidence du Délégué permanent de la France auprès de l'OMC.

Il a été accompagné de plusieurs ateliers sur les interactions commerce et environnement. Le premier, organisé par la Chine, le Sri Lanka et le Maroc concernait le rôle potentiel de l'OMC dans la lutte contre la pollution des plastiques. Trois ateliers portaient sur l'économie circulaire. Ils ont été organisés par : la Finlande et le Costa Rica, le groupe FAST (friends of advancing sustainable trade), la Suède et ICC (chambre de commerce international).

Les conclusions de ces ateliers ont alimenté une partie importante des échanges lors du comité. Y a notamment été rappelé l'enjeu mondial que représente la pollution croissante liée aux plastiques (pollution des océans...) et l'enceinte privilégiée que pourrait constituer l'OMC pour coordonner la lutte contre cette pollution. Concernant l'économie circulaire, l'importance de son développement a été soulignée, à la fois pour limiter les pressions sur les ressources naturelles et réduire la production de déchets via le développement du recyclage. Les échanges particulièrement fournis (interventions de la Chine, Norvège, Suisse, Union Européenne, Etats-Unis, Costa Rica, OCDE, OMC et PNUE) ont montré les interactions importantes de l'économie circulaire avec le système commercial international. Il s'agit notamment de favoriser la diffusion des technologies nécessaires à la collecte et au recyclage et d'apporter l'assistance nécessaire à la mise en place de telles filières. Le développement du commerce des déchets soulève différentes questions. De nombreux membres ont souligné les difficultés posées par des flux incontrôlés vers des pays ne disposant pas de capacité de traitement et recyclage adéquat.

Ce comité a également été l'occasion d'une présentation du Bangladesh sur le commerce du jute. Cette fibre végétale dont la culture nécessite très peu d'intrants peut constituer un matériel de substitution pour plusieurs matières polluantes (fibres synthétiques, plastiques). Le Bangladesh a donc rappelé l'intérêt d'un développement de sa production et de son commerce.

La Nouvelle Zélande a une nouvelle fois présenté une communication en faveur du lancement négociations à l'OMC pour la suppression des aides aux énergies fossiles. Elle a reçu le soutien de la Norvège, de la Suisse, du Costa-Rica et du Taipei chinois. L'Arabie Saoudite s'y est opposée, la question étant selon elle traitée par le G20.

La Nouvelle-Zélande a également présenté l'initiative qu'elle a lancée avec le Costa-Rica, les Fidji, l'Islande et la Norvège pour un accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS). Il s'agit à la fois d'éliminer les barrières au commerce des biens et services environnementaux, de supprimer les aides aux énergies fossiles et de développer des lignes directrices pour de l'éco-labelling volontaire.

Contact : [christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)



## 22 novembre 2019 : Comité du commerce et du développement

Cette réunion était divisée deux sessions :

### Session sur le mécanisme de surveillance pour le TSD

Ce mécanisme de surveillance crée lors de Conférence ministérielle de Bali en 2013 a pour objectif d'examiner et d'analyser la mise en œuvre des dispositions relatives au TSD. Depuis sa création, ce mécanisme n'a jamais été utilisé. Aucun membre n'a fait de contribution qui permettrait d'engager la discussion. Les économies développées ont ainsi posé la question de l'utilité de cet outil et surtout de la crédibilité de l'OMC au vu de l'inaction du mécanisme de surveillance. Ils ont demandé aux membres qui rencontrent des difficultés à mettre en œuvre les mesures de TSD de dire qu'elles sont ces difficultés.

### Session ordinaire

Plusieurs points sont à retenir :

**La réunion a été l'occasion de discuter du plan biennal d'assistance technique et de formation 2020-2021.** Lors de la réunion du CBFA du 21 octobre, les Membres avaient approuvé ce budget dans l'attente de la réunion du CCD. Une présentation complète de ce plan a été faite par la Directrice de l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT). En répondant au questionnaire, les bénéficiaires ont mis en avant leurs domaines prioritaires : facilitation des échanges, obstacles techniques au commerce, SPS, commerce électronique.... Des suggestions ont été faites : élargir la portée de l'assistance technique pour inclure les habitudes en matière de politique commerciale, engager des discussions avec institutions non gouvernementales pour recevoir une assistance technique de leur part... Le groupe des PMA dans son intervention a rappelé l'importance de l'IFCT pour aboutir à la mise en œuvre effective des accords de l'OMC. Aucun Membre n'a manifesté son désaccord sur ce plan biennal.

**A propos de l'examen des notifications reçues au titre de la clause d'habilitation, l'Inde a contesté le maintien de ce point à l'ordre de jour.** Elle estime qu'une session spécifique existe pour analyser les notifications des accords commerciaux régionaux, et souhaiterait que cela soit supprimé du CCD ordinaire. La Chine a soutenu l'intervention de l'Inde en précisant que cette question de « double notification » au sein de deux comités différents soulève des préoccupations. Les Membres en développement ont besoin d'être accompagnés pour réussir un tel exercice. Ce sujet doit être maintenu pour que les Membres ensemble trouvent une solution.

**Sur l'examen annuel des dispositions prises pour offrir un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents (FDSC) aux PMA, le groupe des PMA a rappelé son fort attachement à cette mesure.** Il a en revanche constaté la sous-utilisation du potentiel de l'exportation et s'est demandé quelles étaient les raisons de cet obstacle. Cependant, sur la présence de ce point à l'ordre du jour, les opinions divergent entre certains Membres à propos de la portée et du champ d'application de ce rapport. Ainsi, le rapport de l'accès FDSC n'a pas pu être distribué aux Membres depuis 2 ans. Plusieurs Membres ont tout de même rattaché leur attachement solide envers les engagements de Hong-Kong.

Contact : [lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr](mailto:lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

## 18 et 20 novembre 2019 : Examen des politiques commerciales de la République populaire du Laos

Les Membres ont procédé au **premier examen des politiques commerciales du Laos depuis son accession à l'OMC en 2013.** C'est un Etat sans littoral d'Asie du Sud-Est qui fait partie des pays les moins avancés (PMA). Une **forte augmentation de son PIB de près de 7% par an depuis son accession** peut être soulignée. Cela se concrétise par une croissance des investissements chinois, japonais ou encore thaïlandais dans différents secteurs comme les infrastructures énergétiques (électricité) et les transports. Cependant, l'extrême pauvreté reste un problème dans l'économie laotienne. De plus, le système financier laotien rend cet Etat très vulnérable aux changements économiques mondiaux. Cela est dû à un niveau élevé de la dette publique et des déficits publics.

Les Membres ont fortement encouragé le Laos pour qu'il atteigne son **objectif de passer du statut de PMA à celui de « pays à revenus intermédiaires »** d'ici à 2030. A cet égard, ils l'ont invité à diversifier son économie, à perfectionner son régime d'investissement et à réduire les barrières tarifaires en place dans le secteur agricole (légumes, fruits,

produits laitiers). Dans ce domaine, les taux *ad valorem* s'élèvent à hauteur de 40%. Ce secteur reste important pour le maintien de la sécurité alimentaire, le développement de l'économie et la lutte contre la pauvreté.

Le Laos a renouvelé son **attachement au multilatéralisme** et au système de l'OMC, d'une part, et sa volonté de mieux **s'intégrer au niveau régional via l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN)**, d'autre part. Ainsi, le Laos a ratifié l'accord de facilitation des échanges (AFE) le 29 septembre 2015 et continue, en parallèle, à renforcer ses relations avec ses voisins en adoptant plusieurs accords de l'ASEAN, comme le Partenariat économique régional global. D'un point de vue bilatéral, **l'UE est le 4<sup>e</sup> partenaire commercial du Laos**, après la Chine, la Thaïlande et le Vietnam. Cette relation UE-Laos se matérialise principalement via les échanges UE-ASEAN.

Par ailleurs, les Membres ont mis en garde le Laos contre un essoufflement du rythme des réformes entreprises depuis son accession à l'OMC et sur la nécessaire mise en œuvre des législations adoptées. A noter que le Délégué permanent de la France auprès de l'OMC, Jean-Marie Paugam, était invité en qualité de présentateur de l'EPC du Laos.

Vous trouverez ci-après la déclaration de M. Paugam :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/12/02/omc-declaration-de-m-jean-marie-paugam-a-l-epc-du-laos-les-18-et-20-novembre-2019>



Jean-Marie Paugam, Délégué permanent de la France auprès de l'OMC (discutant) ; Khemmani Pholsena, Ministre de l'industrie et du commerce du Lao, Sunanta Kangvalkulkij, Présidente du Conseil général de l'OMC et Ambassadeur et représentante permanente de la Thaïlande auprès de l'OMC, Manuel Teehankee, Ambassadeur et représentant permanent des Philippines, entourés des Ambassadeurs de l'ASEAN.

Contact : [Pierre.vercelletto@dgtresor.gouv.fr](mailto:Pierre.vercelletto@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

## 14 et 15 novembre 2019 : Conseil du commerce des marchandises

**Une vingtaine de Membres ont fait part de leur mécontentement sur les obstacles non tarifaires visant les produits agricoles. Précisément ils ont contesté la réglementation européenne relative aux limites maximum de résidus.** Ce point a également fait l'objet de discussions lors du Comité SPS du 7 et 8 novembre – voir la brève relative à ce comité pour plus de détails.

**La question « transparence/notification » était également prévue à l'ordre du jour, cependant aucune version révisée du texte proposé par la « trilatérale » n'a été distribuée.** Les positions n'ont pas évolué : d'un côté, UE, EU et Japon proposent que le processus de notification soit accompagné de sanctions si cela n'est pas fait ; de l'autre les PED et les PMA ne sont pas en faveur d'une telle approche et demandent aux Membres de prendre en compte leurs difficultés à respecter leurs obligations de notification.

**Un point sur les contingents tarifaires post Brexit a été fait par l'UE.** Attaquée par une vingtaine de Membres qui ont exprimé leurs préoccupations systémiques, l'UE a une nouvelle fois précisé qu'elle avait bien respecté les règles de l'OMC. Les Membres contestataires ont demandé que des mesures compensatoires soient instaurées puisque la répartition des contingents proposée par l'UE et par le Royaume-Uni ne leur convient pas ;

**Sur les autres préoccupations commerciales discutées,** les US ont invoqué à 4 reprises la sécurité nationale pour répondre à la Chine (mesures concernant la prohibition de l'accès au marché pour les produits des TIC, mesure de contrôle pour les exportations pour les produits des TIC et proposition d'interdiction de la FCC visant les équipements et les services de communication, mesures visant les équipements de sécurité

aérienne). L'UE a contesté plusieurs mesures mises en place par la Russie à propos de pratiques qui restreignent le commerce, mais aussi par l'Inde sur des restrictions quantitatives sur les légumineuses (point soulevé depuis 2 ans au sein de différents comités) ;

**Enfin, a été abordée la question de l'amélioration du fonctionnement du Conseil du commerce des marchandises.** La discussion était basée sur un document de salle publié par la délégation hongkongaise. Ce dernier contenait un exemple de calendrier annuel et un exemple d'agenda annoté. Plusieurs membres ont soutenu la proposition de HK qui permettrait à tous de travailler plus efficacement.

Contact : [lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr](mailto:lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 13 au 15 novembre 2019 : Comité des obstacles techniques au commerce

**Les Membres ont examiné 62 préoccupations commerciales spécifiques (PCS) dont 12 étaient soulevées pour la première fois.**

**L'Union européenne, suivie de près par la Chine, a été le Membre à susciter le plus de PCS : elle a ainsi défendu 14 mesures principalement en lien avec la défense de l'environnement et la protection de la santé des consommateurs (écoconception, énergies renouvelables, interdiction de pesticides).**

**L'Union européenne a soulevé 22 PCS, dont un nouveau cas offensif contre les Etats-Unis à propos de leur projet de modernisation de la réglementation sur l'étiquetage et la publicité des vins et spiritueux.** Ce projet vise notamment, s'agissant des vins, à limiter la taille des caractères sur les étiquettes, à apporter des restrictions à l'indication du millésime et de la variété de raisin et à imposer un titre alcoométrique minimal de 15%. Il prévoit également certaines appellations d'origine pour les vins de fruits, les vins de riz et les vins agricoles. S'agissant des spiritueux, l'Union européenne s'est inquiétée des mesures américaines relatives à l'étiquetage du titre alcoométrique et aux déclarations d'âge, de stockage et de pourcentage ainsi qu'aux normes d'identité (par exemple une prescription imposant un titre alcoométrique minimal de 40% pour tous les spiritueux distillés).

L'Union européenne a apporté son soutien à 7 PCS soulevées par les Etats-Unis à propos de réglementations des produits alimentaires (teneur en sucre en Arabie saoudite, règles de conservation des fromages au Qatar, étiquetage et certification halal au Pakistan) ou cosmétiques (Chine).

**Enfin, dans le cadre du plan de travail 2019-2021 visant à examiner le fonctionnement et la mise en œuvre de l'accord OTC, deux sessions thématiques ont été organisées sur les normes et les infrastructures de qualité.** La discussion sur les normes a porté sur leur incorporation dans les réglementations. Celle sur les infrastructures de qualité était axée sur la façon de concevoir des outils cohérents pour vérifier, mesurer et démontrer la sécurité et la qualité des produits. Les partages d'expérience et de cadres juridiques nationaux ont porté plus précisément sur l'accréditation, la métrologie, les normes et les procédures d'évaluation de conformité.

**La prochaine réunion du comité des Obstacles techniques au commerce se tiendra les 26 et 27 février 2020.**

Contact : [ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr](mailto:ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 12 et 27 novembre 2019 : Comité du budget, des finances et de l'administration (voir également notre édito)

Proposition de budget de l'OMC pour 2020-2021 : A l'issue du comité du 12 novembre, les EU ont demandé plus de temps pour examiner la proposition de budget sur laquelle ils ont de nombreuses questions, les principales concernant : le financement de l'organe d'appel et celui du système alternatif d'appel (art.25). L'Inde a également demandé à rouvrir un des articles du règlement financier sur l'utilisation des contributions volontaires extrabudgétaires (article 13). La réunion a été suspendue et reprendra avec ces deux points à l'ordre du jour début décembre.

Contact : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 11 novembre 2019 : Comité accès aux marchés

**Les préoccupations commerciales soulevées lors de cette réunion étaient déjà bien connues des Membres car présentes à l'ordre du jour depuis plusieurs réunions.** Que ce soit la question de la restriction à l'importation des déchets solides de la part de la Chine, des restrictions quantitatives mises en place par l'Inde sur les légumineuses, ou encore de la réaffirmation de la préoccupation systémique de plusieurs Membres vis-à-vis du Brexit et de la répartition des quotas tarifaires, le comité n'a pas réellement abordé de nouveaux sujets.

**La seule exception à souligner est la question soulevée par l'UE relative aux restrictions quantitatives aux exportations de déchets et débris de métaux ferreux instaurées par la Russie.** Mais cette dernière a précisé que ces mesures seront supprimées d'ici la fin de l'année et qu'elles ne seront pas renouvelées par ailleurs.

Contact : [lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr](mailto:lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 7 et 8 novembre 2019 : Comité SPS

Lors de ce comité l'Union Européenne a renouvelé ses préoccupations commerciales spécifiques concernant les sujets suivants : **les exportations de viande de volaille en Afrique du Sud, les restrictions liées à l'ESB, les exportations de pommes et de poires aux USA et les lenteurs de procédures en Indonésie.** Elle a évoqué d'une façon générale les problèmes concernant les restrictions aux échanges liées à la **peste porcine africaine** et à **l'influenza aviaire hautement pathogène** non conformes aux normes de l'Organisation internationale des épizooties.

Par ailleurs, **de nombreuses préoccupations commerciales spécifiques ont à nouveau été soulevées contre l'Union Européenne, en particulier pour ses mesures relatives aux produits phytosanitaires.** Un nombre important de pays tiers (pays d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale, d'Afrique, USA, Canada, etc...) ont longuement critiqué les réglementations européennes relatives aux limites maximales de résidus pour diverses substances et aux perturbateurs endocriniens. En réponse, la Commission européenne a souligné que de nombreuses réponses avaient déjà été apportées au comité SPS ; premier importateur de produits agro-alimentaires elle reste un marché ouvert ; elle est transparente : les évaluations scientifiques sont publiques et les projets de mesures sont notifiés à l'OMC ainsi que les périodes de transition ; enfin des tolérances à l'importation peuvent être demandées. A noter que ces mesures ont également fait l'objet d'interventions de 27 délégations lors **Du Conseil du Commerce des Marchandises des 14 et 15 novembre.**

Contact : [christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 30 octobre 2019 : Réunion du groupe informel des PME

**Plusieurs propositions étaient à l'ordre du jour de cette réunion. Toutes sont au stade des discussions et sont en attente d'être approuvées par le groupe.** On note l'existence (i) d'une proposition qui prévoit l'ajout des renseignements sur les MPME dans les rapports des examens de politique commerciale ; (ii) une proposition qui crée une plateforme pour les MPME (pour fournir des renseignements et liens utiles) ; (iii) et aussi une proposition de la Suisse qui appelle les participants du groupe et les autres Membres de l'OMC à contribuer au succès du « Global Trade Helpdesk » en fournissant des informations complètes (c'est un partenariat multi-organisation qui vise à combler les lacunes en matière d'information sur le commerce mondial et crée également un guichet unique).

**En plus de l'examen des propositions, les Membres ont pu participer à un échange de point de vue sur les MPME avec d'autres organisations telles que le STDF ou l'OMD.**

Contact : [lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr](mailto:lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 28 octobre 2019 : réunion de l'Organe de règlement des différends

Il s'agissait de la dernière réunion ordinaire de l'ORD avant le blocage de l'Organe d'appel du fait de l'expiration du mandat de deux de ses trois derniers membres (l'Américain T. Graham et l'Indien U. Bahatia) le 10 décembre prochain. Les principaux points à retenir de cette réunion portent précisément sur l'Organe d'appel.

## AUTRES ACTIVITES DE LA FRANCE A L'OMC

**28 novembre 2019 : Brewing the Difference**

La délégation française a contribué à l'organisation de la manifestation «Brewing the Difference», événement commun aux missions permanentes de l'UE à l'OMC et consacré à la mise en valeur de la diversité des produits et traditions gastronomiques européennes. Grand succès cette année encore pour cette petite fête hivernale de l'Europe !

-o-o-o-

**21 novembre 2019 : Beaujolais Nouveau**

La traditionnelle soirée du Beaujolais Nouveau 2019 organisée par la France à l'OMC s'est une nouvelle fois déroulée avec succès dans une ambiance chaleureuse, appréciée de tous les participants, auxquels elle a offert une « pause » appréciée, dans le contexte des difficiles négociations préparatoires à Buenos-Aires. La délégation permanente remercie vivement M. Nicolas Ozanam, Délégué général de la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux de France (FEVS), M. Pierre Gernelle, Directeur général de la Fédération des négociants éleveurs de Grande Bourgogne, ainsi que les 4 maisons de vins ayant permis la réalisation de l'évènement : Maisons Georges Duboeuf, Henry Fessy, Jean Loron, Dominique Piron.



-o-o-o-

**7 novembre 2019 : Lancement du Livre Blanc de BusinessFrance  
« AgroAlimentaire : Où Exporter en 2020 ? »**

À l'occasion du lancement de la nouvelle édition du guide : « Agroalimentaire, Où Exporter en 2020? », BusinessFrance a invité Jean-Marie Paugam à participer à une table-ronde sur les négociations commerciales internationales : quels enjeux pour les produits agroalimentaires français ?

Vous trouverez ci-dessous le guide gratuit via le lien suivant :  
<https://events-export.businessfrance.fr/etudes-agro/ou-exporter/>

-o-o-o-

**24 et 25 octobre 2019 : Conférence « international trading system :  
propects and challenges 2019 : WTO Quo Vadis ?**

A l'invitation de l'Université de Saint-Petersbourg, dans le cadre du programme des «Chaires de l'OMC» soutenu par la France, le Délégué permanent de la France auprès de l'OMC est intervenu à la cette conférence.

-----

**En premier lieu, les Etats-Unis sont intervenus pour faire état de préoccupations systémiques concernant la rémunération versée aux membres de l'Organe d'appel.** Après avoir précisé que ces préoccupations ne concernaient pas un membre en particulier, ils ont fait valoir que la question de la structure de rémunération pouvait être utilement soulevée dans le cadre de la réflexion à mener sur les raisons pour lesquelles l'Organe d'appel s'est écarté des règles fixées par les Membres en 1995.

Les Etats-Unis ont tout d'abord détaillé les différents éléments composant la rémunération qui est versée aux membres de l'Organe d'appel ainsi qu'aux anciens membres qui poursuivent l'examen des appels qui leur ont été attribués avant l'expiration de leur mandat (en application de la fameuse « règle 15 ») à savoir : une rémunération fixe mensuelle et une rémunération variable fonction du nombre de jours travaillés chaque mois auxquelles s'ajoute une prise en charge financière pour les frais de séjour et de déplacement à Genève.

**Les Etats-Unis ont ensuite fait observer que cette structure de rémunération, qui avait abouti à verser des rétributions d'un niveau particulièrement élevé, avait été pensée et agréée par les Membres de l'OMC sur la base d'un travail à temps partiel pour la production de rapports rendus dans le respect des règles du MARD, en particulier dans un délai de 60 ou 90 jours.** Ils ont donc interpellé les autres délégations sur la question de savoir si de telles modalités de rémunération créaient les incitations appropriées notamment en termes de respect des délais : n'encouragent-elles pas au contraire les membres de l'Organe d'appel à prolonger la résolution des affaires au détriment du respect de règles pourtant claires ? Ils ont également visé la situation particulière des ex-membres poursuivant leur activité au titre de la règle 15 pour une seule affaire, sans qu'ils puissent se voir confier de nouvelles affaires, alors qu'ils bénéficient d'une rémunération fixe mensuelle et d'une prise en charge de frais très avantageuses.

Tout en rappelant l'engagement des Etats-Unis en faveur de l'indépendance des membres de l'Organe d'appel et des groupes spéciaux, l'Ambassadeur américain a fait valoir qu'indépendance et obligation de rendre des comptes (« accountability ») n'étaient pas exclusives l'une de l'autre. Il a conclu en rappelant la responsabilité des Membres afin de garantir ces deux principes.

Peu de délégations ont pris la parole pour répondre aux Etats-Unis. Certaines ont tout d'abord rappelé que **la structure de rémunération avait été conçue de façon à recruter des candidats de qualité et à assurer leur disponibilité, indépendance et impartialité, pour ensuite faire valoir que le niveau actuel des rémunérations résultait notamment du blocage des nominations des membres de l'Organe d'appel par les Etats-Unis** : les membres devaient en effet travailler davantage pour compenser les postes non pourvus au sein de l'Organe d'appel. D'autres ont mis en avant des facteurs liés à la complexité des affaires ou encore les délais de traduction pour expliquer les retards constatés. Une délégation a mis en avant le fait que les rémunérations perçues par les membres de l'Organe d'appel étaient inférieures à celles versées dans d'autres enceintes internationales (juridictions internationales et organisme d'arbitrage international). Enfin, plusieurs Membres ont souligné l'importance de la transparence en la matière et la nécessité d'effectuer des comparaisons sur une base objective.

**En deuxième lieu, les Etats-Unis ont bloqué, pour la 29<sup>ème</sup> fois, l'initiative présentée par le Mexique au nom de 117 Membres pour lancer sans délai le processus de sélection des membres de l'Organe d'appel.** Ils ont de nouveau motivé leur refus en expliquant que leurs préoccupations systémiques n'avaient, à ce jour, toujours pas été prises en compte par les Membres. A noter que l'Afghanistan s'est joint à cette initiative.

**En dernier lieu, le sort des affaires en cours devant l'Organe d'appel reste toujours incertain.** Lors de la réunion du 28 octobre 2019, le président de l'ORD, l'Ambassadeur D. Walker, avait annoncé qu'il organiserait des consultations avec les Membres concernés par des appels en cours (une douzaine) afin d'examiner la façon dont ces appels pourraient être traités à compter du 11 décembre 2019, date à laquelle le mandat de deux des trois derniers membres de l'Organe d'appel aura expiré. Ces consultations étant toujours en cours, tant avec les Membres qu'avec les autres parties concernées (ie les membres de l'Organe d'appel), le président, qui devait faire une déclaration à ce sujet, a suspendu la réunion sur ce point.

La prochaine réunion ordinaire de l'ORD se tiendra le 18 décembre 2019.

Contact : [ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr](mailto:ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr)

## CALENDRIER DE L'OMC – DECEMBRE 2019

- **02** Comité de l'agriculture – Séance d'information  
Global Trade and Blockchain Forum
  
- **03** Comité des marchés publics  
Organe de règlement des différends en session spéciale  
Groupe de travail de la réglementation intérieure  
Réunion informelle du comité des marchés publics
  
- **04** Conseil des ADPIC – Session extraordinaire  
Réunion informelle sur le programme de travail sur le commerce  
Electronique/moratoire  
Initiative conjointe de la réglementation intérieure  
Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche)
  
- **05** Réunion informelle du groupe de négociation sur les règles  
(subventions à la pêche)  
Comité du budget, des finances et de l'administration
  
- **06** Réunion informelle du Comité des négociations commerciales  
et des Chefs de délégation  
Réunion informelle du groupe de négociation sur les règles  
(subventions à la pêche)
  
- **09-10-11** Conseil Général de l'OMC
  
- **12** Organe d'examen des politiques commerciales – Tour d'horizon  
de l'évolution de l'environnement commercial international  
Groupe de travail sur les MPMEs  
Facilitation de l'investissement pour le développement
  
- **16** Commerce électronique - stock take meeting
  
- **18** Organe de règlement des différends

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC  
58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19  
Courriel : [geneve@dgtresor.gouv.fr](mailto:geneve@dgtresor.gouv.fr)  
Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>  
Directeur de publications : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent  
Réalisation et diffusion : Sandra Dunon – Parution le 2/12/2019